

République Française
Département Indre et Loire
Commune de Louans

Compte rendu de séance
Séance du 17 Mai 2016

L' an 2016 et le 17 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, M. PLOTON Pascal, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VAH Jean-François à M. VAH Michel, M. BARON Benoist à M. BROUSSEAU Hubert

Excusé(s) : Mme DUBREUIL PICHON Claude

Absent(s) : M. LEROUX Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 11/05/2016

Date d'affichage : 11/05/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. FALLOURD Ludovic

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2016

II - Achat de terrains VAH

III - Autorisation de poursuites sur titres émis à Mme BAUDU Frédérique

IV - Demande de subvention de l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)

V - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

V - Approbation du projet de mise en accessibilité voirie centre-bourg et lancement de l'appel d'offre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2016

Le compte-rendu de la session du 04 avril 2016 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

Arrivée de Christine LANGEVIN.

II - Achat de terrains VAH

En complément de notre délibération du 05 octobre 2015, et dans le cadre des travaux du centre-bourg, Messieurs VAH Gérard et Michel ont consenti à vendre à la commune pour l'euro symbolique, une partie de terrain situé dans le bourg, Rue principale, à côté de la boulangerie :

- parcelle C 611 de 1a 66 ca appartenant à Mr VAH Gérard
 - parcelle C 614 de 0a 19 ca appartenant à Mr VAH Michel
 - parcelle C 616 de 0a 06 ca appartenant à Mr VAH Michel
- soit un total de 1a 91ca.

Le coût de cette opération s'élèverait à environ 400 euros (frais de notaire) à prélever sur l'opération 237 "réserve foncière".

Monsieur Michel VAH, 1er adjoint et propriétaire ne prend pas part au débat et au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des présents (10 Pour et 2 Abstentions) :

- d'acquérir pour l'euro symbolique, les parcelles C 611, C 614, C 616 pour une superficie de 1a 91 ca
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire
- de prélever les frais de notaire sur l'opération 237 "réserve foncière" sur le budget 2016

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 2)

III - Autorisation de poursuites sur titres émis à Mme BAUDU Frédérique

Afin d'assurer la continuité du recouvrement comptable des titres émis par notre collectivité lors des changements de trésorier, il est nécessaire de donner une autorisation d'effectuer des poursuites contentieuses à l'encontre des débiteurs à Madame Frédérique BAUDU, nouvelle comptable à la trésorerie de Ligueil, en place depuis janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité,

Madame Frédérique BAUDU, comptable de la trésorerie de Ligueil depuis le 1er janvier 2016, à effectuer les poursuites contentieuses :

- par voie de commandement de payer
- par voie d'opposition auprès des organismes, banques, employeurs, CAF et éventuellement saisie.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Demande de subvention de l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)

Suite au courrier de Madame Jocelyne NOUVET-GIRE, présidente de L'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) , sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement de cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas verser d'aide financière pour le fonctionnement de l'AFSEP.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

V - Approbation du projet de mise en accessibilité voirie centre-bourg et lancement de l'appel d'offre.

Le conseil municipal,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la note de détail estimatif du projet établie par le bureau d'études Cahier de Route - Auréa,

Vu le plan du projet établi par le bureau d'études Cahier de Route - Auréa,

vu l'estimatif global de l'opération,

Vu l'avis de la commission réunie le 30 mars 2016,

Considérant les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrites au budget 2016 sur l'opération 245,

Délibère et à l'unanimité des présents :

ACCEPTE le projet et son estimatif établi par le Bureau d'études Cahier de Route - Auréa,
DECIDE de lancer une consultation par procédure adaptée pour la réalisation de cette opération.

VI - Questions diverses

a) Travaux centre-bourg :

Nous avons adressé un dossier à la préfecture pour demande de dérogation concernant le trottoir non PMR sur toute sa longueur

- b) Ecole : grève le jeudi 19 mai : organisation d'un accueil des enfants toute la journée
- c) Restauration cantine : Nous arrivons au terme d'un contrat de 3 ans qui avait été signé avec Sogeres. Nous avons lancé une consultations chez 5 prestataires dont Sogeres
- d) Tennis : Demander aux utilisateurs de détendre le filet après chaque utilisation.
- e) Réorganisations des Préfectures qui devrait être opérationnelle en octobre 2017.
- f) Distributions des sacs poubelles : Nous allons procéder à une nouvelle distribution le 28 mai prochain de 9h à 12 h
- g) Fleurissement : c'est culture environnement qui va s'en occuper avec Thierry, semaine 21
- h) le chantier Véolia à la séguinière/la tambre est terminé
- l) Les chemins : La Petite Rue et La Tambre ont été réalisés fin avril-début mai
- j) Création d'une plate-forme de stockage
- k) Attention aux imposteurs sur notre village : essentiellement chez les personnes âgées. Soyez vigilants et n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie et/ou la mairie.

En mairie, le 20/05/2016
Le Maire
Micheline GOUGET